

Les Brèves de Manglieu

Janvier 2025



Sommaire :

- Page 2 : Le mot du Maire
- Pages 3 à 7 : Les actualités
- Pages 8 à 20 : Que s'est-il passé à Manglieu ?
- Pages 21 à 23 : A venir
- Page 24 à 25 : Travaux et investissement
- Pages 26 à 30 : Mot des associations
- Page 31 : Calendrier
- Page 32 : Infos pratiques

Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

2024 laisse place à 2025.

Que cette nouvelle année vous soit douce.

L'équipe municipale, les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2025, pleine de petits bonheurs au quotidien et la santé pour en profiter.

Tous mes vœux aux employés communaux et un grand merci pour leur implication au service de chacun de nous.

Tous mes vœux de réussite à nos associations.

Tous mes vœux à nos bénévoles de la bibliothèque. Que cette année 2025 soit chargée de merveilleux moments de lecture et de partage avec les lecteurs.

Mes vœux les plus sincères à l'équipe enseignante avec qui nous avons plaisir à travailler.

Bienvenue et meilleurs vœux de bonne intégration aux nouveaux arrivants sur notre commune.

2024 a vu des travaux se concrétiser (aménagement extérieur de la salle des fêtes, sentier d'interprétation, voirie...)

D'autres se mettre en route et... prendre un peu de retard (finition de la salle des fêtes, adressage...)

Le premier semestre 2025 verra tous ces chantiers se terminer.

L'été devrait voir l'école primaire et la cantine subir des travaux de rafraîchissement bien nécessaires.

Cette année sera aussi une année de réflexion plus globale sur le devenir de nos bâtiments communaux à plus long terme (isolation, réaménagement, destination de la maison à côté du bar, de l'appartement au dessus de l'école maternelle....)

Une étude avec le Parc du Livradois Forez et le CAUE débute.

Comme vous en avez maintenant l'habitude, nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'avancée de nos travaux.

Bonne lecture à tous, très bonne année, prenez bien soin de vous...et de votre voisin.

Cordialement votre,

Les actualités

Vœux 2025

Michèle BROUSSE, Maire

Laurent BOUCHICHE, Julien VERMOREL, Emmanuelle BRUT, Adjointe et Adjoint

Nathalie LEGRIX, Andrée WALRAND, Mélissa DELTOUR, Patrice PAGES, Francis FAURE, Vincent BRUT, Christian MONTI, Conseillères et Conseillers,

Les employés communaux,

vous présentent leurs meilleurs vœux.



*Michèle Brousse,
Maire et l'équipe
municipale de la
commune de
Manglieu vous
souhaite une très
bonne année 2025
pleine de petits
bonheurs au
quotidien.*



Bienvenue aux nouveaux habitants !

Mise en place d'une fourrière pour les véhicules

Dans le cadre d'un groupement coordonné par la Commune de Vic-le-Comte et constitué de 19 communes* du territoire de Mond'Arverne Communauté, un service de fourrière de véhicules est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

Ainsi, suite à la procédure d'attribution réalisée par les services de la Commune de Vic-le-Comte, la commune de Manglieu a signé une convention avec le garage Concordet afin d'assurer la gestion de cette fourrière.

Le prestataire se voit ainsi confier les tâches d'enlèvement, de gardiennage et de restitution des véhicules enlevés.

Pour rappel, un véhicule peut être mis en fourrière dès lors que son stationnement est considéré comme gênant (emplacement réservé GIG-GIC par ex.), abusif (stationné au même endroit + de 7 jours consécutifs), ou dangereux (dans un virage par ex.). Le coût pour le contrevenant d'une mise en fourrière de sa voiture sera par exemple de 119,20 € pour l'enlèvement et 6,31 €/jour de garde.

La restitution des véhicules est possible au Garage Concordet à CHAMPEIX de 7h à 19h du lundi au samedi et de 7h à 12h le dimanche après le paiement des frais d'enlèvement auprès de la fourrière automobile et l'obtention d'une mainlevée. Mainlevée à obtenir auprès des forces de l'ordre ayant prescrit la mise en fourrière sur présentation de l'attestation d'assurance en cours de validité, de la carte grise du véhicule concerné et du permis de conduire. Les véhicules non récupérés dans les délais impartis suite à l'envoi d'une lettre recommandée sont expertisés et estimés puis mis à la vente ou détruits suivant leur valeur.

La Police Municipale et/ou la Gendarmerie Nationale sont habilitées à procéder aux mises en fourrière des véhicules.

**Aydat, Chanonat, Corent, Le Crest, Laps, Manglieu, Les Martres-de-Veyre, Mirefleurs, Orcet, La Roche-Blanche, St-Amant-Tallende, St-Georges-sur-Allier, St-Saturnin, St-Maurice-sur-Allier, Tallende, Vic-le-Comte, Yronde-et-Buron, La Sauvetat, Veyre-Monton.*

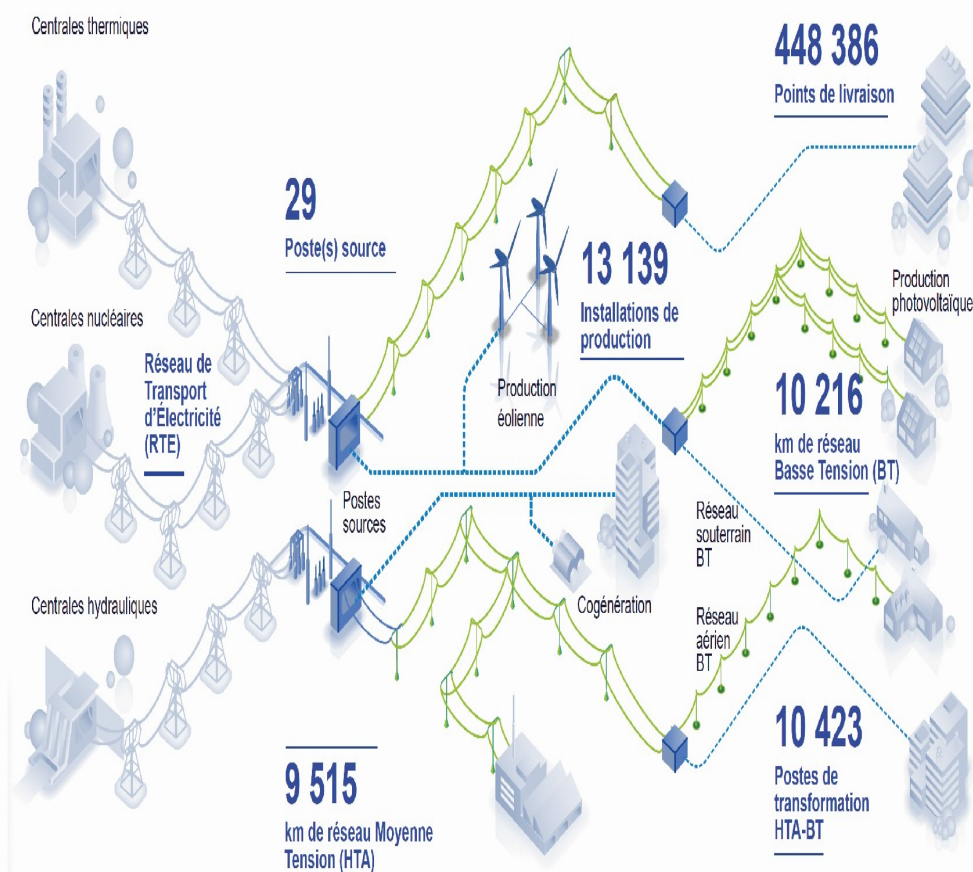
LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS dans tout le département.

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION



448 386 **13 139**
Nombre d'utilisateurs Nombre de producteurs

19 731 km **53,7%**
Total de réseau public de distribution d'électricité Part du réseau en souterrain

50,5 M€
d'investissement sur le réseau (Syndicat TE63 & ENEDIS)

525 324 MWh

Énergie produite sur le département

3 342 222 MWh

Énergie consommée sur le département

15,8%

Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme

Grippe en Auvergne-Rhône-Alpes

Communiqué de presse de l'ARS

Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, le niveau des passages aux urgences est exceptionnellement élevé pour cette saison. Pour préserver sa santé et celle des autres, mais également préserver le système de santé et les professionnels qui y travaillent, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite rappeler l'importance de maintenir ou de se réappropriier certains bons réflexes.



Tensions hospitalières : les établissements de santé engagent des mesures spécifiques de gestion

Afin de faire face à l'épidémie et faciliter la continuité de prise en charge, une vingtaine d'établissements de la région ont activé leur plan blanc et/ou ont mis en place des mesures spécifiques de gestion à ce jour. Plusieurs leviers ont été activés : réouverture de lits, sorties anticipées, recours à l'hospitalisation à domicile, coordination territoriale inter-établissements publics et privés sur les lits de soins critiques, etc. Les mesures barrières au sein des établissements ont été renforcées (port du masque pour les professionnels de santé et pour les visiteurs).

Des gestes simples et citoyens permettent de prévenir et limiter l'impact du virus auprès des plus vulnérables et aussi d'éviter la saturation des services de santé.

- Porter un masque en cas de symptômes (mal de gorge et/ou toux, fièvre) surtout dans les lieux très fréquentés ou en présence de personnes à risque de formes graves.
- Aérer et ventiler régulièrement les locaux (bureaux, classes) et son habitation.
- Se laver régulièrement les mains.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et tousser ou éternuer dans son coude.

Les personnes les plus à risque sont invitées à se faire vacciner contre la grippe et le Covid-19. La vaccination est recommandée pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes souffrant de maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité ;
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou un établissement médico-social ;
- les professionnels en contact avec ces personnes ;
- l'entourage des personnes à risque.

Les médecins et sage-femmes peuvent vacciner. Les pharmaciens et infirmiers peuvent prescrire et administrer les vaccins à partir de l'âge de 11 ans.

Besoin de soins immédiats ? Ne vous déplacez pas directement aux urgences

1. Appeler d'abord votre médecin traitant ou son remplaçant.

En fonction de votre état de santé, il vous donnera les conseils médicaux adaptés, il programmera une visite à domicile ou vous dirigera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée. Si votre médecin traitant n'est pas joignable, vous pouvez aussi demander conseil à votre pharmacien.

2. Trouver un lieu de consultation sans rendez-vous depuis le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Une carte interactive répertoriant les lieux de soins est disponible en cliquant sur le lien suivant : Médecine de garde et soins urgents.

3. Appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)

En fonction de votre état de santé, les professionnels des centres 15 et du 114 déterminent et déclenchent dans les plus brefs délais la réponse la plus adaptée : un conseil médical, une orientation vers une maison médicale de garde ou vers une structure d'urgence et si votre état le nécessite, un véhicule d'urgence

Électricité : à la charge des propriétaires dans la plupart des cas

Le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres (*ou la confier à un professionnel*) si la ligne électrique surplombe son terrain et que **l'arbre a été planté après la construction** de la ligne, si **l'arbre ne respecte pas les distances** prescrites par la réglementation ou encore si **l'arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public** où est située la ligne électrique. Avant toute intervention, informer Enedis sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Si les travaux relèvent de la responsabilité d'Enedis, le propriétaire en sera alors informé.

Dans tous les autres cas et notamment si l'arbre du jardin a été planté avant la construction de la ligne, son élagage sera pris en charge par Enedis. **Si l'on ne sait pas qui de l'arbre ou de la ligne était là le premier**, interroger Enedis. S'il appartient à l'organisme de prendre en charge l'élagage, laisser l'entreprise chargée de le faire accéder au terrain. Le bois coupé demeure la propriété du propriétaire du terrain. S'il ne désire pas le conserver, à lui d'en demander l'évacuation. Aucun frais ne pourra être réclamé pour cela.

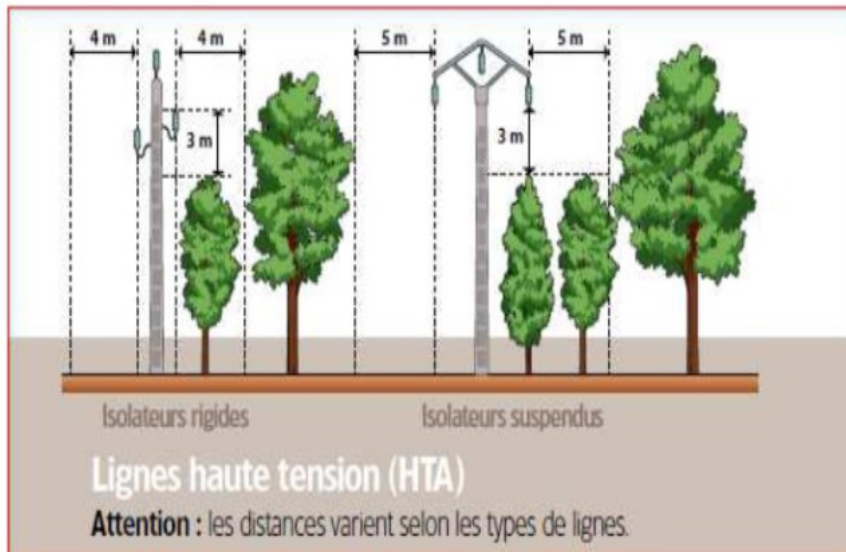
Ligne téléphonique : à la charge des propriétaires

Avant 1996, France Télécom disposait de la servitude d'élagage, c'est-à-dire qu'il pouvait imposer aux riverains de couper les arbres à proximité, ou bien, comme c'était souvent le cas, le faire directement et le facturer ensuite aux propriétaires.

Ainsi, la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 dispose que : *“le propriétaire d'un terrain doit assurer le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service. En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs envoyés par Orange aux frais du propriétaire”*.

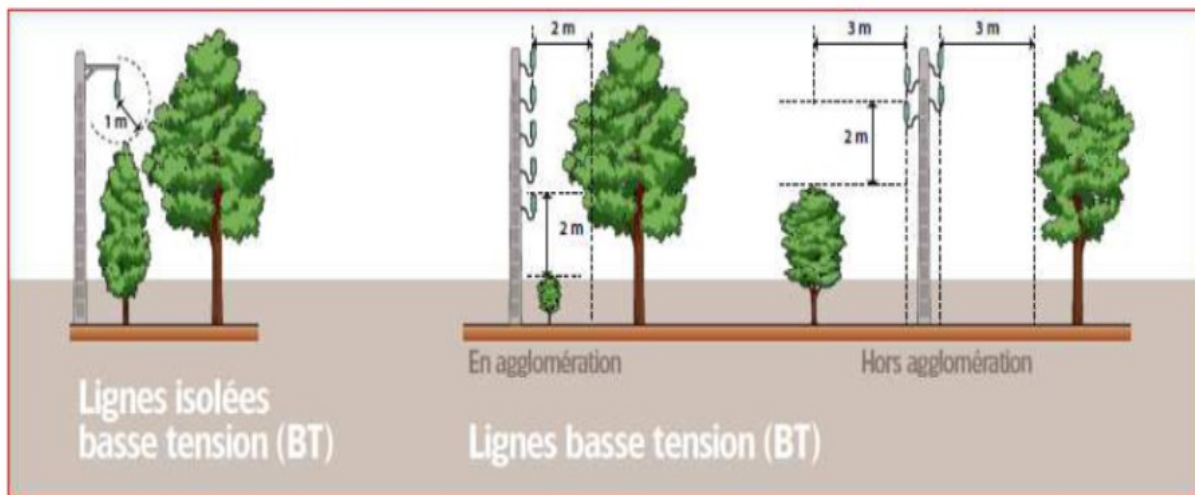
Les règles et les distances

Pour les Réseaux électriques

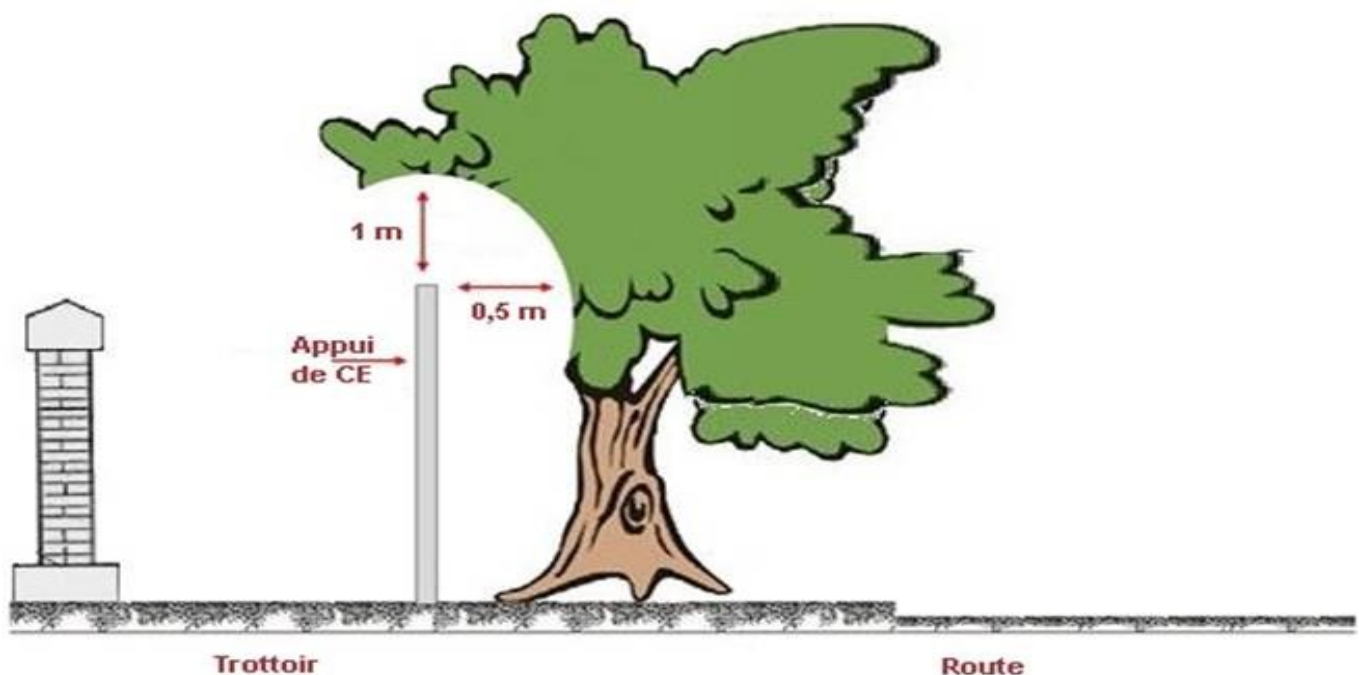


Dans un souci de sécurité, Enedis recommande de ne pas laisser se développer la végétation sous les lignes.

Chaque fois que possible, les distances indiquées dans la NFC 11-201 seront augmentées d'au moins 1 m.



Pour les réseaux téléphoniques



recrute des assistants familiaux

Assistant familial, un métier passionnant !

Qu'est-ce qu'un assistant familial ? C'est un agent du Département qui, en contrepartie d'un salaire, accueille dans son foyer des enfants confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Cette profession dispose de nombreux atouts : activité exercée à domicile ; formations diplômantes ; avantages fiscaux...

Comment devenir assistant familial ? En faisant une demande d'agrément auprès du service de Protection maternelle et infantile du Département. Une fois l'agrément obtenu, le candidat postule auprès du service « Accueil familial » du Conseil départemental. Après une évaluation psycho-sociale et un avis favorable au recrutement, il est nécessaire de suivre une formation obligatoire de 300 heures (60 h de formation initiale avant l'arrivée du 1^{er} enfant accueilli + 240 h réalisées dans les trois ans suivant la signature du contrat de travail).

Quelle rémunération ? Le salaire brut mensuel est de : 1 766,95 € pour 1 enfant accueilli, 2 582,45 € pour 2 enfants, 3 397,95 € pour 3 enfants. S'ajoutent au salaire une indemnité d'entretien journalière (de 14 à 15 €/jour suivant l'âge), des allocations diverses (frais d'habillement : 672 à 902 €/an, etc.) ainsi que des indemnités de sujétions exceptionnelles.

Vous souhaitez vous renseigner sur ce métier ? Tout au long de l'année, le Département organise des réunions d'information. Inscriptions sur puy-de-dome.fr (*rubrique : social/enfance-jeunesse – « devenir assistant familial »*).

CONTACT

Conseil département du Puy-de-Dôme

Service d'Accueil familial en protection de l'enfance

Tél. : 04 73 42 24 49 (de 10 h à 12 h)

Les urgences, c'est pas une évidence !



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

**En période
hivernale, les
tensions dans les
services d'urgence**

**sont amplifiées, entre autres
avec la circulation des virus de
l'hiver. Plus que jamais, en
périodes de congés, il est
important d'adopter les bons
réflexes en cas de besoins de
soins immédiats.**

**Mes réflexes avant de me déplacer
aux urgences**

Je prends conseil auprès de mon
médecin ou de mon pharmacien

Je trouve un lieu de consultation
sans rendez-vous

J'appelle le 15 (ou le 114 pour les
personnes sourdes ou
malentendantes)

Si j'ai besoin de soins immédiats,
j'appelle en priorité mon médecin
traitant. Si je n'en ai pas ou qu'il
n'est pas disponible, je trouve un
lieu de consultations sans rendez-
vous près de chez moi. Plusieurs
types de structure de soins sont
susceptibles de pouvoir vous
accueillir (centre de santé, maison
de santé, maisons médicales de

garde, etc.), **consultez la carte
interactive sur le site de
l'Agence régionale de santé** pour
vous aider.

En dernier recours, et avant de
vous déplacer aux urgences,
appelez le 15. Le centre 15 vous
orientera selon votre état et votre
besoin de prise en charge. Vous
pourrez bénéficier de conseils
médicaux par téléphone et/ou être
orienté vers une consultation ou
un service d'urgences, le cas
échéant.

**De nombreuses situations ne
justifient pas de se rendre aux
urgences. Vous aussi, adoptez les
bons réflexes cet hiver et faites
passer le message autour de
vous !**

Plus d'informations sur le site
internet de l'ARS Auvergne-
Rhône-Alpes :

[https://www.auvergne-rhone-
alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-
-pas-une-evidence-0](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence-0)



Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se modernise et se réorganise.

Sur la commune de MANGLEU :



La modification des habitudes de consommation, le changement des habitudes de tri avec l'extension des consignes et la mise en place du compostage nous conduisent à optimiser nos circuits de collecte tout en préservant la qualité du service.

Vos bacs sont trop petits ? La taille de votre famille évolue ? Besoin de bacs en cas d'une nouvelle activité ? Vous pouvez contacter les services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE afin d'adapter la taille de vos bacs en fonction de vos besoins.

Loi AGEC, où en est-on ?

Vous le savez, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGEC) prévoyant la généralisation du tri à la source des biodéchets a pris effet le 1^{er} janvier 2024. Dorénavant, chaque usager doit avoir une solution afin de trier ses déchets alimentaires à la source. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une gestion de proximité des biodéchets par le développement du compostage individuel et collectif. Vous n'avez pas de composteur individuel et vous souhaitez en acquérir ? Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE continue de mettre à disposition des usagers, et ce gratuitement, des composteurs individuels. Rendez-vous sur notre site internet : <https://www.sictom-issuire-brioude.com/>, page contact pour commander votre composteur ou rapprochez-vous des services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

En 2024, sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, plus de 2 100 composteurs individuels ont été distribués et plus de 300 composteurs collectifs ont été installés.



Du nouveau pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et ses usagers !

Développement des points de collecte de proximité

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie, d'optimisation, de sécurisation et de maîtrise des coûts, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met en place progressivement des points de collecte de proximité sur son territoire. 2 flux sont concernés, les ordures ménagères qui doivent être déposées en sacs et les emballages pour lesquels les consignes restent les mêmes. Dans les zones concernées, des sacs de pré-collecte sont distribués afin de faciliter l'apport et la dépose des déchets recyclables dans ces nouvelles colonnes.



Application Mobile

Prochainement, grâce à l'application mobile MONTRI, vous pourrez avoir des informations sur le tri des déchets et les consignes de tri applicables, mais aussi télécharger un calendrier de collecte ou encore trouver les points de collecte les plus proches de chez vous. Cette application est disponible gratuitement et facilement utilisable au quotidien.

Création d'une nouvelle déchetterie

Afin de compléter le maillage du parc de déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, une nouvelle déchetterie va prochainement ouvrir ses portes sur la commune de Paulhaguet. Les usagers du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ont accès aux 8 déchetteries du territoire : Ardes sur Couze, Brassac les Mines, Brioude, Issoire, Langeac, Paulhaguet, Sauxillanges et Vic Le Comte.

Contrôle d'accès dans les déchetteries

Un nouveau système d'accès en déchetterie par lecture de plaques d'immatriculation sera progressivement mis en place dans les déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Le premier site qui sera équipé sera la nouvelle déchetterie de Paulhaguet. Ce système sera généralisé courant 2025 à l'ensemble des déchetteries. La plateforme d'inscription sera en ligne sur notre site internet dès le début d'année 2025. Les usagers qui souhaitent utiliser les déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE devront s'inscrire en amont et fournir un justificatif de domicile et des plaques d'immatriculation des véhicules concernés. À l'entrée des déchetteries, des caméras liront les plaques pour autoriser l'accès. Ce nouveau système permettra de répondre à la nouvelle réglementation concernant la traçabilité des déchets (nombre d'entrées, nature et volume des déchets déposés, producteurs...).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Retrouvez-nous au 30 BIS ROUTE DE CLERMONT – 43100 COHADE. Consultez également notre site internet : www.sictom-issuire-brioude.com et notre page Facebook !



Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?



Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?



J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?



J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?



***Pour toutes les questions juridiques, financières
ou techniques sur le logement et l'habitat,
le bon réflexe c'est l'ADIL !***



Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75

www.adil63.org



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

Territoire	Lieu(x) de permanence	Jour	Durée
Agglo Pays d'Issoire	Issoire – 20 rue de la Liberté (France Services Ardes, Brassac, Champeix, Sauxillanges en visio)	1 ^{er} jeudi	9h00 à 12h30 13h30 à 17h
Ambert Livradois Forez	Ambert – 3 rue de Goye	4 ^e mercredi	10h à 12h 13h à 16h
Billom Communauté	Billom mois pairs France Services - avenue de la République Vertaizon mois impairs - Mairie	4 ^e jeudi	9h à 12h
Chavanon Combrailles et Volcans	Pontgibaud – 5 rue du Frère Genestier (France Services Bourg-Lastic, Glat, Pontaumur en visio)	3 ^e mardi	9h30 à 12h30 13h30 à 16h30
Clermont Auvergne Métropole	Cournon – 15 impasse des Dômes	2 ^e et 4 ^e vendredi	9h à 12h
	Tribunal judiciaire – 16 place de l'Etoile	Chaque jeudi	9h à 12h
Entre Dore et Allier	Lezoux – France Services - rue Sarsina	3 ^e vendredi	9h à 12h
Massif du Sancy	Besse-et-St-Anastaise mois pairs 13 rue Notre-Dame Le Mont-Dore mois impairs 4 boulevard Mirabeau	2 ^e mercredi	9h30 à 12h30 13h30 à 16h30
Mond'Arverne	La Roche-Blanche mois pairs – Mairie Vic-le-Comte mois impairs France Services – parvis de l'Hôtel de Ville	2 ^e jeudi	9h à 12h
Pays de Saint-Eloy	Saint-Eloy-les-Mines La Lanterne - rue du Puits St Joseph (France Services St Gervais d'A. en visio)	2 ^e mardi	9h30 à 12h30 13h30 à 16h
Plaine Limagne	Aigueperse mois impairs – 158 Gd Rue Luzillat mois pairs France Services - route de Vendègre	3 ^e mercredi	9h30 à 12h 13h à 16h30
Riom Limagne et Volcans	Riom – 8 rue Grégoire de Tours – Bât. B	1 ^{er} et 3 ^e mercredi	9h à 12h
Thiers Dore et Montagne	Thiers – 12 rue Barante	1 ^{er} et 3 ^e vendredi	14h à 17h

Connaissiez-vous le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Conseil Départemental du Puy de Dôme ?

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie a été installé dans le Puy de Dôme en juin 2018. Cette instance a remplacé le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) et le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

Le CDCA est constitué de deux formations : « PA » personnes âgées et « PSH3 personnes en situation de handicap.

Il est force de propositions pour la mise en œuvre des politiques publiques de la Citoyenneté et de l'Autonomie dans le département du Puy de Dôme, au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il est compétent en matière de : prévention de la perte d'autonomie, accessibilité, accompagnement médico-social, inclusion sociale et professionnelle, aides humaines ou techniques, maintien à domicile, transport, logement, vie associative sportive et culturelle.

Vous êtes en perte d'autonomie, accident de la vie, situation de handicap, maladie, vieillesse...

Contactez la Direction de l'autonomie :

Téléphone : 04 73 42 24 68

Le CDCA : cdca.63@puy-de-dome.fr

4 place de Michel de l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand

Des solutions existent pour tous.



Suspicion d'un organisme nuisible ?

Lors d'une découverte d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous conseillons de le prendre en photographie et de nous l'envoyer par mail à bsv.jevi@fredon-aura.fr, en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date.



Crédit: BSV Fredon Nouvelle-Aquitaine



Bulletin de Santé du Végétal « Jardins, Espaces Végétalisés
et Infrastructures » - Auvergne Rhône Alpes
BSV n° 08 du 19/12/2024



Que s'est-il passé à Manglieu ?

Karine

Le 1er décembre 2024, Karine nous a quittés.

Employée par la commune depuis 1996, pendant des années elle régale les enfants de l'école avec ses petits plats maison à son image : simples et généreux.

Par la suite, elle assiste avec brio, les maîtresses auprès des enfants de la classe maternelle.

Elle laisse derrière elle un grand vide.

Nous gardons le souvenir d'une Karine souriante, empathique, discrète et disponible.

Etat-Civil 2024

La Commune enregistre dans l'année 2024 :

6 avis de naissances , ***félicitations aux parents***

3 reconnaissances

4 mariages,

2 PACS,

3 décès sur la commune,

8 mentions de décès sur acte de

naissance (personnes nées sur la

commune ne résidant pas sur la commune et décédées hors commune).



Sincères condoléances aux familles

Cérémonie du 11 novembre



Encore et encore...



Des incivilités !

Le local des chasseurs de Manglieu a été visité 2 fois cette fin d'année avec la détérioration d'une fenêtre et de la grille de défense, ainsi que différents vols !
Coût des travaux de remplacement :

1340,35 € (pris en charge par l'assurance).

Répas de Noël 2024

Comme l'an dernier les Midi'nettes ont concocté un très bon repas pour les habitants de plus de 65 ans le samedi 7 décembre à midi à la salle des fêtes. Merci aux jeunes conscrits pour le service et les enfants pour la confection des menus.

Petite nouveauté de cette année, les enfants de l'école sont arrivés à 16 h 00 pour un spectacle de Guignol suivie par l'arrivée du Père Noël, le tout offert par l'Amicale Laïque.



Jeunes et moins jeunes ont pu passer un moment agréable devant un spectacle qui a fait l'unanimité.



A venir

Nuit de la lecture Tout public



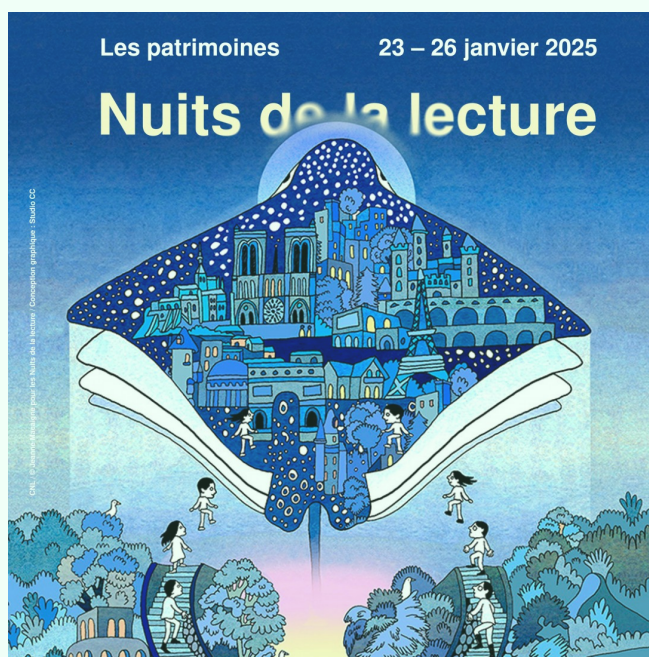
Dans le cadre des journées nationales de la lecture, les bénévoles de la bibliothèque de Manglieu vous attendent **samedi 25 janvier 2025** à partir de 17 heures pour une soirée jeux de société, suivie d'une



dégustation « autour du potiron »

Si vous avez envie de faire découvrir un jeu, n'hésitez pas à venir avec.

Nous vous attendons nombreux pour un moment convivial placé sous le signe du partage.





organise

des RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LE MÉTIER d'ASSISTANT(e) MATERNEL(le)



- Vous souhaitez exercer un véritable métier à votre domicile ? •
- Vous aimeriez vous occuper d'enfants que vous accueilleriez à la journée ? •
- Vous avez des qualités relationnelles et éducatives ? •
- Vous êtes prêt(e) à suivre une formation ? •



2025

LES MARTRES DE VEYRE

Maison Des Solidarités
73, rue de la Garenne

04.73.65.39.60

mds.martres-de-veyre@puy-de-dome.fr

SUR RENDEZ-VOUS

Jeudi 13 février à 14h00

Jeudi 12 juin à 14h00

Jeudi 11 décembre à 14h00

Collecte déchets



La société de chasse de Manglieu et la commune vous propose une collecte de déchets sur notre territoire.

Nous devons de recenser les bénévoles intéressés pour une demie journée le 15 mars 2025 afin d'organiser au mieux ce temps partagés et de fournir à tous les présents, sacs, gants etc...

Si cela vous intéresse merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie au 04.73.71.52.01 ou par mail mairie.manglieu@wanadoo.fr ou Monsieur Christian Monti président de la société de chasse de Manglieu, au 06.24.77.51.89 avant le 1er mars 2025.

Venez nombreux pour le bien être de la nature !

Travaux et investissements

Travaux réalisés

Travaux d'élagage évitant à la végétation d'endommager le réseau téléphonique réalisés par des élus et Sylvain.



Travaux en cours

Adressage :

La commande des plaques et panneaux ainsi que tous les numéros (bourg et hameaux) est passée. A réception du matériel, Sylvain commencera progressivement la pose hameau par hameau.

Encore un peu de patience, nous y sommes presque !

Salle des fêtes :

La réfection du plafond du hall (côté toilettes) et la peinture de la salle est programmée pendant les vacances scolaires de février. Les travaux seront terminés !

Travaux prévus pour 2025

Réfection de l'école primaire :

L'école primaire, la cantine, le hall d'entrée et la cage d'escaliers ont besoin d'un vrai coup de neuf, un devis a été réalisé pour la refection des plafonds, murs et sols pour un montant total de 27 585 € ht avec une petite marge d'imprévu soit un montant de 28 964 € ht.

Les demandes de subventions ont été déposées comme suit :

Conseil départemental (FIC) : 11 585 €

Région : 11 034 €

Autofinancement : 6 345 €

Travaux de voirie :

L'enveloppe FIC (Fonds d'Initiaives Communales) se termine en 2026, sur la partie de dépenses de voirie allouée à la commune, un reliquat de 28 793 € est disponible. Un demande de subvention a donc été déposée pour 28 962 € ht.

Conseil départemental : 11 517 €

Autofinancement : 17 445 €

Le mot des associations

Ensemble à Manglieu

Toute l'équipe de l'association Ensemble à Manglieu souhaite une belle et heureuse année 2025 à tous les Mangliocais(e)s. Qu'elle vous apporte douceur et sérénité avec des moments chaleureux, de belles rencontres et découvertes.

Nous remercions tous les participants de nos derniers remue-méninges sur « la magie du piano » d'avoir bravé le mauvais temps et d'être venus écouter Marie Wolf nous faire partager son amour du piano.

Une nouvelle saison culturelle débutera le 30 janvier avec les premiers remue-méninges sur « Le loup en France : défense et défiance ».

Suivront le 27 mars des remue-méninges sur « le chaulage des sols » puis trois autres conférences qui aborderont les thèmes du monde paysan, du devoir de mémoire et de la démographie dans notre région.

Et pour se détendre et rire sans modération, nous accueillerons le dimanche 23 février à 15h la troupe de théâtre Les Z'Allumés de Champeix qui nous présentera leur nouvelle pièce de théâtre : « L'Auberge du caramel ».

Et pour vous rappeler tous ces rendez-vous, un livret de la saison culturelle 2025 vous sera distribué dans le courant du mois de janvier.

À vos agendas et à très bientôt de vous revoir.



Binettes et Poulettes

**TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION BINETTES ET POULETTES
VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2025,
RICHE EN LÉGUMES ET EN FRUITS.**

Ça y est, les poulettes sont arrivées!



Elles sont déjà bien à l'aise dans leur poulailler.
Et nous avons dégusté
quelques œufs tout frais pondus.



Un délice...

Le Club des Aînés

En ce début d'année 2025, le Club du 3ème âge vous offre tous ses meilleurs voeux : bonne année, bonne santé et bonheur sont les voeux sincères qu'il souhaite pour vous.

Le 25 novembre nous nous sommes réunis à l'Auberge de l'Ailloux pour participer au repas de Noël . Nath nous avait concocté un repas festif. Bonne journée très sympathique.

Le 16 janvier nous tiendrons l'assemblée générale avec la dégustation de la galette des rois.



Bonne année encore à tous.

L'Amicale Laïque

Meilleurs vœux 2025 !

Pour clore l'année, les enfants ont pu profiter d'un spectacle de marionnette sur le thème de Guignol.

Après la représentation, les enfants ont eu la joie de rencontrer le Père Noël et de recevoir des cadeaux.

Par la suite, les participants ont pu se réunir autour d'une buvette et déguster les petites gourmandises préparées par les parents d'élèves. Un grand merci à eux.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont passés une commande pour nos chocolats de Noël.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnelle "marche du 1er mai"

Toutes l'équipe de l'amicale laïque.



A . P . E . G . C .

Comme chaque année l'Association des Parents d'Elèves pour la Gestion de la Cantine réalise avec les enfants un beau sapin de Noël devant l'école.

Cette année 4 enfants étaient présents le 8 décembre.



Les Amis de l'Abbatiale

Tout d'abord, les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année ; Que 2025 vous apporte le meilleur, dans la joie et la santé pour vous et vos familles.



L'association a clôturé son activité 2024 sur un véritable succès avec le marché de Noël qui a eu lieu les 23 et 24 novembre . Avec douze exposants différents, la diversité des stands et produits était assurée , sans oublier les corbeilles variées confectionnées par nos membres actifs.

Tout le week-end s'est déroulé dans la bonne humeur et la convivialité , ravissant visiteurs, exposants et organisateurs. Merci aux visiteurs (que nous espérons encore plus nombreux en 2025), merci aux exposants(qui se sont tous ré- inscrits), merci à la

municipalité (toujours facilitante) et encore merci à Daniel M à Philippe M et Fernand V pour leur soutien sans faille.

Les membres du bureau se réuniront bientôt afin de déterminer l'activité de l'association pour l'année 2025. Des programmations de concerts, chorales, sont en cours et nous ne manquerons pas de vous tenir informés car nous vous espérons encore plus nombreux !

Nous vous rappelons que tous les bénéfices de nos activités servent à aider la commune pour l'entretien de l'abbatiale qui est notre bien commun, notre patrimoine .

N'hésitez pas à venir rejoindre l'association que ce soit en tant qu'adhérent et/ou pour donner un coup de main, vous êtes les bienvenus.



Les Sapeurs Pompiers

Nous tenions à vous souhaiter une bonne année 2025 à vous, votre famille et vos proches.

Tous les sapeurs-pompiers du regroupement Manglieu / Sauxillanges tiennent à vous remercier chaleureusement de l'accueil qui leur a été réservé lors de la distribution des calendriers.

Lors de notre sainte barbe qui a eu lieu début décembre parmi les nombreux récipiendaires plusieurs agents qui sont en double affectation dans notre petit centre ont été mis à l'honneur, il s'agit de : Rebecca Hobéniche réussite équipier incendie David Dussère réussite conducteur engin pompe Gaëtan Loubat réussite accompagnateur de proximité Mélissa Champeix nommée 1ère classe Laura Grégoire nommée caporal-chef Cyrille Chouvy réussite chef d'agrès tout engin et nommé adjudant-chef Laurent Brut adjudant-chef médaille d'argent 20 ans de service.

Nous vous donnons rendez-vous le 08 mars prochain à 18 h à la salle des fêtes de Sugères pour notre loto de printemps.

Les Jeunes de Manglieu

Les conscrits sont ravis d'avoir organisé le bal animé par Folly-Night, qui a été un véritable succès. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur soutien.

Début décembre, nous avons également pris part au repas du CCAS, un moment de convivialité partagé avec toutes les personnes présentes. Nous espérons vous voir encore plus nombreux à notre prochain événement, qui se tiendra le **15 février 2025** : notre traditionnel tournoi de beer-pong !

Nous vous communiquerons davantage d'informations dans les semaines à venir. En attendant, nous espérons que vous avez passé de belles fêtes et une fin d'année agréable.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Calendrier

<i>1Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>	<i>Type de manifestation</i>	<i>Commentaire s</i>
<i>JANVIER</i>				
Samedi 25	Bibliothèque	Commune	Nuit de la lecture Tout Public	17 h
Jeudi 30	Salle des fêtes	Ensemble à Manglieu	Remue-Méninges Le loup en France : entre défense et défiance	19h30
<i>FEVRIER</i>				
Samedi 15	Salle des Fêtes	Les conscrits	Beer-Pong	
Dim. 23	Salle des fêtes	Ensemble à Manglieu	Les Z'Allumés de Champeix vous présente l'Auberge du Caramel	15 h
<i>MARS</i>				
Samedi 15	Manglieu	Société de Chasse	Collecte des déchets	9 h
Dim. 23	Salle des fêtes	Les conscrits	Tripes	
Jeudi 27	Salle des fêtes	Ensemble à Manglieu	Remue-Méninges Le Chaulage des sols	19h30
<i>AVRIL</i>				
<i>MAI</i>				
1er mai	Manglieu	Amicale Laïque	La Ronde du Muguet	



Infos Pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et jeudi : 8 h – 12 h et 13 h – 18 h 00

Mardi : 8 h – 12 h et 13 h – 16 h 00

Mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr

04.73.71.52.01

L'Agence Postale

Horaires : ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h (fermé un samedi sur deux)

04.73.71.51.36

Bibliothèque

Horaires :

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 – 15 h 30 à 17 h 30

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

04.73.71.52.74